## MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

-----

SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE



#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

#### RAPPORT GENERAL

Atelier de partage d'expérience et d'échanges des Points Focaux CBD et APA pour mettre en place des cadres APA efficaces, coordonnés et harmonisés au profit du Bénin, du Burkina Fas o, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Togo et du Sénégal

Bobo Dioulasso du 22 au 26 Juin 2015



© Kafando P

#### TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. DES VISITES DE TERRAIN	4
1.1. La visite de l'ONG Phytosalus	4
1.2. La visite du site écologique et culturel de Koro	5
II. PRESENTATION DES STRUCTURES ET LEURS ACTIVITES DE VALORISATION I	
III. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE	
IV. DES TRAVAUX EN ATELIER	
IV.1. De l'organisation des travaux	
IV.2. Des travaux en plénière	
IV.2.1. De l'état des lieux de la mise en œuvre d l'APA dans sept (07) pays	
IV.2.2. Des communications des experts sur la CDB et le Protocole de Nagoya	
IV.2.3. Des travaux de groupes mixtes	
IV.2.4. Des travaux de groupes par pays	
V. RECOMMANDATION	21
VI. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE	22
ANNEXES	23
Annexe 1 : Liste des participants	23
Annexe 3 : Programme de l'atelier	
Annexe 3 : Feuille de route pour chaque pays	29
Annexe 4 : Recommandation au MERH	37

#### **INTRODUCTION**

Du 22 au 26 juin 2015, s'est tenu dans les locaux de RAN Hôtel Somkieta de Bobo-Dioulasso un atelier de partage d'expériences et d'échanges des Points Focaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Initié et organisé par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) du Burkina Faso, cet atelier a été financé par le Fonds NEPAD pour le changement climatique avec l'appui technique de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités pour l'APA.

L'atelier avait pour but d'aborder la problématique de coordination et d'harmonisation des cadres nationaux APA qui est apparue comme une question cruciale dans le contexte sous régional ouest africain.

#### Les objectifs spécifiques sont :

- renforcer le développement et la mise en place de cadres nationaux APA au niveau des sept (07) pays francophones que sont le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, le Niger et le Togo;
- identifier la position de la sous-région sur la mise en place d'une réglementation APA commune;
- contribuer à la création des bases d'une stratégie APA sous régionale et d'un système de contrôle APA sous régional;
- identifier les aspects et les éléments ayant une portée sous –régionale qui pourraient faire l'objet de coordination et d'harmonisation et les aspects à verser au titre des particularités des différents pays;
- contribuer à l'identification d'éventuels éléments d'harmonisation en matière d'APA pour les pays de l'espace CEDEAO;
- offrir un début de cadre pour l'établissement de normes communes APA, en particulier pour le partage des avantages;
- faciliter la coordination et la coopération futures entre les sept (07) pays pour la gestion transfrontière des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles en partage.

Cet atelier a connu la présence effective des Points Focaux ou de leurs représentants des pays cités. Il a été animé par quatre experts dont deux venus de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités pour l'APA, une experte de Natural Justice et un expert du Burkina Faso. La liste exhaustive des participants se trouve en annexe 1.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- les visites de terrain ;
- les présentations des structures nationales de valorisation des ressources biologiques ;
- la cérémonie officielle d'ouverture ;
- les travaux proprement dits ;
- les recommandations;
- la cérémonie de clôture

#### I. DES VISITES DE TERRAIN

Deux visites de terrain ont été organisées à l'intention des participants avant l'ouverture officielle de l'atelier. Il s'agit des sites de l'ONG Phytosalus et du site écologique et culturel de Koro.

#### 1.1.La visite de l'ONG Phytosalus

La première visite a concerné l'ONG Phytosalus et s'est déroulée en deux étapes :

#### 1ère étape : Le site de production de Phytosalus

Localisé dans la commune rurale de Pabré, ville située à une vingtaine de kilomètres au nord de Ouagadougou (Province du Kadiogo), sur l'axe Ouagadougou Koungoussi. Ce site est destiné à la production des médicaments à base de plantes de l'ONG Phytosalus et abrite en même un jardin botanique de plantes médicinale très diversifié et composé d'espèces végétales locales du Burkina Faso et exotiques provenant de certains pays du nord.

Les participants ont été accueillis sur le site par le Dr Ernest COMPAORE, coordonnateur de l'ONG Phytosalus et le Père César Fernadez de la Pradilla, fondateur de l'ONG Phytosalus. Ce dernier a fait un aperçu global de son entreprise avant de passer à la visite commentée de son jardin botanique qui regorge d'une diversité de plantes médicinales notamment d'espèces forestières locales et ornementales, des espèces menacées du Burkina Faso et des espèces de provenance diverse. Le Laboratoire Phytosalus a mis au point de nombreux remèdes tirés des plantes du pays, en partant des usages et connaissances traditionnelles, mais en les perfectionnant par ses pouvoirs en radiesthésie et en contrôle mental.

Actuellement, Phytosalus dispose de 293 remèdes élaborés à partir de plus de 190 espèces végétales qui répondent réellement aux besoins thérapeutiques essentiels et qui sont utilisés tant au Burkina Faso que dans d'autres pays d'Afrique, d'Europe et dans le monde entier.



Photo 1 : Visite guidée du jardin botanique © Kafando P



Photo 2 : Conditionnement des produits finis. © Kafando P

#### 2ème étape : La boutique de vente des remèdes de Phytosalus

La visite des sites de l'ONG Phytosalus s'est poursuivie à son siège à Dapoya dans la ville de Ouagadougou. Les locaux abritent également le magasin dépôt des produits finis, la boutique de vente des médicaments et la salle de soins. Il faut noter que les patients bénéficient d'une consultation gratuite.

Cette première visite s'est terminée par des échanges avec les membres de cette ONG. Les échanges ont porté sur les points suivants :

- la réalisation d'une enquête pour s'assurer de l'efficacité des produits ;
- le cas des maladies qui ne peuvent pas être soignées par la médecine dite conventionnelle;
- la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne ;
- la modernisation des systèmes de production et de commercialisation des produits de l'ONG Phytosalus ;
- la culture à grande échelle les plantes médicinales ;
- la concordance entre le diagnostic par la radiesthésie et la médecine moderne ;
- les modalités d'acquisition des recettes avec les tradithérapeute.

Cette visite a permis aux participants de s'imprégner des efforts fournis par cette organisation dans la conservation et la valorisation des connaissances liées à l'utilisation des ressources végétales.

#### 1.2.La visite du site écologique et culturel de Koro

La 2<sup>ème</sup> visite de terrain a eu lieu sur site écologique et culturel de Koro.

La seconde visite s'est déroulée sur le site écologique et culturel de Koro, village situé à une quinzaine de kilomètre à l'Est de Bobo-Diolasso, sur l'axe Ouagadougou. Le site est géré par l'Association Nature et Culture de Koro dont Dr Marc Olivier est le président.

De concert avec les responsables villageois de l'Association, Dr Marc Olivier a fait un bref exposé des activités menées par l'association aux participants, qui se résument à la gestion d'un jardin botanique qui est également un lieu sacré et abritant le site d'initiations des jeunes de Koro.

Ce jardin botanique et pédagogique est situé à proximité du marigot abritant les silures sacrés. Ce jardin a été en partie subventionné par LVMH Recherche qui a isolé un principe actif présent dans l'écorce de l'espèce d'arbre *« Anogeissus leiocarpa »* pour fabriquer un produit de soin par la marque Parfums Christian Dior.

Le jardin abrite cinq types d'espèces floristiques: les espèces exotiques non originaires d'Afrique (manguier, papayer, ...), les espèces tinctoriales (henné), les espèces médicinales très utilisées par les guérisseurs traditionnels, les espèces utilisées dans les traditions africaines (colatier, baobab, ...) et les espèces fruitières africaines (liane goïne par exemple).



Photo 3: Plan du site de Koro. © Kafando P

La visite du site de Koro s'est poursuivie au siège de l'Association BENDIA des femmes dudit village. Cette association féminine compte 25 femmes environ. Les membres de BENDIA exploitent trois plantes essentiellement que sont : *Hibiscus sabdarifa, Anogeissus leiocarpa, et Opilia amentacea*. Les membres de l'Association avec l'appui technique et financier des partenaires procèdent à la récolte, au séchage et à la conservation des feuilles et racines de ces plantes.

Ce partenariat a permis la construction d'un magasin de stockage et d'un hangar de séchage d es produits collectés au profit de cette association.



Photo 4: Magasin de stockage et hangar de séchage de l'Association BENDIA

Les échanges qui ont eu lieu entre les participants et les membres de ces deux associations ont portés essentiellement sur les points suivants :

- les avantages issus du partenariat entre la communauté locale et Christian Dior ;
- la création d'emplois par le recrutement des jeunes et des femmes pour appuyer à la mise en œuvre des activités de l'Association ;
- la connaissance des enjeux du Protocole de Nagoya par la communauté locale ;
- la nécessité que chaque participant contribue à faire connaître APA dans son pays ;
- l'initiation de débats publics et l'implication de la population locale pour contribuer aux prises de décisions relatives à l'utilisation de leurs ressources ;
- l'établissement des règles au niveau des villages qui règlementent l'accès aux ressources;
- les modalités d'exploitation des plantes médicinales par les services forestiers ;
- et le renforcement de la communauté locale en matière de bonnes pratiques de récolte et de culture des plantes.

Les participants ont, au cours de cette visite, apprécié l'engagement de la communauté villageoise de Koro dans la préservation du rôle socio-culturel des plantes. Ils ont pu se rendre compte des avantages liés au partenariat dans l'utilisation des ressources végétales.

Ces visites ont aussi permis aux participants de donner des conseils pour une appropriation du principe de l'APA par les communautés locales notamment le principe du partage juste et équitable des avantages avec les bio-prospecteurs et les chercheurs.

# II. PRESENTATION DES STRUCTURES ET LEURS ACTIVITES DE VALORISATION DES RESSOURCES GENETIQUES

Après les visites de terrain, et pour permettre les échanges entre les participants et des structures nationales de valorisation des ressources génétiques, trois communications ont été livrées au cours de l'atelier. Celles-ci ont porté sur les exemples de filières de valorisation de plantes végétales du Bureau SamaBioconsult, sur le laboratoire de valorisation des plantes médicinales Phytofla et sur les activités du Département « Médecine—Pharmacopée Traditionnelles/Pharmacie (MEPHATRA-PH) de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé.

1. La communication sur les exemples de filières de valorisation de SamaBioconsult Cette communication a été assurée par Dr OLIVIER Marc.

La présentation a fait ressortir les multiples expériences avec les partenaires comme LVMH Recherche et le Laboratoire Christian Dior qui ont permis de valoriser des savoirs traditionnelles de l'utilisation des plantes dans la cosmétique dans le village de Koro. Ces partenariats ont permis la mise en place d'un jardin botanique, de plantation d'*Anogeissus leiocarpa* à but de valorisation, de l'appui au groupement féminin dans la mise en place d'un magasin de stockage et d'un hangar de séchage des matières premières en valorisation et le renforcement de la collaboration avec les autorités coutumières pour la pérennisation des rites coutumiers.

#### 2. La communication sur le laboratoire Phytofla

Cette communication a été livrée par Dr Virginie DAKIO, Pharmacienne et responsable de production dudit laboratoire.

Après avoir fait l'historique de la création du Laboratoire Phytofla, Dr Virginie DAKIO a abordé le processus d'acquisition de la matière première qui est assuré par les groupements de producteurs d'environ 250 fournisseurs de plantes médicinales au niveau local. A ce jour, le Laboratoire Phytofla a mis sur le marché une soixantaine de produits à base des plantes.

## 3. La communication sur la Médecine-Pharmacopée Traditionnelles/Pharmacie (MEPHATRA-PH)

C'est le Dr Felix B. KINI, Directeur de MEPHATRA-PH qui a livré cette troisième communication. Il a, dans un premier temps, présenté l'Institut de Recherche en Science de la Santé (IRSS) et ses activités de recherches qui consistent à inventorier les pratiques médicales traditionnelles, les formes galéniques traditionnelles de recettes et plantes médicinales utilisées. Il a ensuite, présenté les quatre (04) programmes de recherches que sont : la médecine traditionnelle et ethnomédecine, les plantes médicinales et assimilées, les médicaments et leur mode de vie sain et enfin les pesticides et produits chimiques industriels. Il a donné quelques activités de promotion de la médecine traditionnelle et les acquis en termes de phyto médicaments développés par l'IRSS.

Ces communications ont été suivies par des échanges sur les points suivants :

- le financement des études et de la recherche dans le domaine des plantes médicinales ;
- la prise en compte des obligations de l'APA par les bio-prospecteurs ;
- la protection des ressources génétiques ;
- la sensibilisation des populations sur l'APA;
- la propriété intellectuelle liée à la valorisation des savoirs traditionnels ;
- l'homologation des médicaments à base de plantes, ....
- les difficultés d'approvisionnement de la matière première que rencontrent certains laboratoires :
- les cibles et les champs d'action du Protocole de Nagoya ;
- la publication des résultats de recherche de l'IRSS, pouvant faire l'objet de bio piraterie ;
- la sensibilisation des parties prenantes sur les avantages du Protocole de Nagoya dans les pays respectifs ;
- la différence entre le partage juste et équitable et le partage égal.

#### III. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier est intervenue au deuxième jour de l'atelier le mardi 23 Juin 2015 à partir de 15heures. Elle a été marquée par trois allocutions :

- le mot de bienvenu du Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Halieutiques des Hauts-Bassins, Monsieur Bienvenu TRAORE qui, souhaitant la bienvenue aux participants a présenté par avance, les excuses du comité d'organisation pour les éventuelles imperfections liées à l'organisation;
- l'allocution du représentant de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA, Monsieur Olivier RUKUNDO qui a rappelé l'importance du Protocole de Nagoya et précisé que sa mise en œuvre contribuera à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques, tout en renforçant la conservation et la contribution de la diversité biologique au développement et au bien-être humain ;
- le discours d'ouverture prononcé par Monsieur Bernard BEBA, Secrétaire Général de la Région des Hauts Bassins. Il a souhaité, au nom du Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, la bienvenue aux participants venus des pays voisins ainsi qu'aux experts.

Après avoir rappelé l'intérêt du Protocole pour les pays africains, Monsieur BEBA a insisté sur la nécessité de la mise en place de cadres APA efficaces, coordonnés et harmonisés devant fortement contribuer à l'accès aux Ressources Génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leurs utilisations permettant ainsi, leur gestion durable. Il a décliné les efforts consentis par le Burkina Faso pour l'application des textes relatifs à la conservation de la diversité biologique.

Avant de déclarer l'atelier ouvert, il a témoigné sa gratitude à tous les participants et adressé les remerciements du Gouvernement de la transition du Burkina Faso, au Fonds NEPAD sur les Changements Climatiques, à l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l' APA et au Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique pour les efforts consentis pour appuyer les pays dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et de ses protocoles.

#### IV. DES TRAVAUX EN ATELIER

#### IV.1. De l'organisation des travaux

Après l'ouverture officielle de l'atelier, les travaux ont débuté par la désignation d'un modérateur, de rapporteurs journaliers et généraux suivi de l'adoption du programme par les participants.

Ainsi, Monsieur DRABO Mohamed a été désigné modérateur.

Le rapportage journalier était assuré par Monsieur Sanou Armel et Madame Ouédraogo Libata. Le rapportage général de l'atelier étant assuré par Monsieur Kafando Pierre et Sanou Lassina

Les participants ont par la suite adopté l'ordre du jour de l'atelier (cf. annexe 2).

#### IV.2. Des travaux en plénière

#### IV.2.1. De l'état des lieux de la mise en œuvre d l'APA dans sept (07) pays

Tour à tour, les différents Points Focaux APA des pays francophones de la sous-région Afrique de l'ouest ont présenté l'état des lieux de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans leur pays respectifs. Chaque présentateur a décliné les actions réalisées et les perspectives en cours. Au titre des actions réalisées on peut noter la ratification du Protocole de Nagoya par quatre des sept pays présents (Bénin, Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger), l'élaboration de stratégies nationales, la tenue d'une série d'ateliers de sensibilisation des parties prenantes, des études portant sur les inventaires des ressources génétiques. Les pays n'ayant pas ratifié ou adhérés au Protocole sont le Mali, le Sénégal et le Togo.

#### Bénin:

Les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Bénin sont :

- réalisation du diagnostic de la situation APA au Bénin
- organisation de plusieurs ateliers sur l'élaboration d'une stratégie nationale APA ;
- réalisation d'un Inventaire et d'une analyse des dispositions réglementaires, coutumières, institutionnelles et bioculturelles sur l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles
- discussion en cours sur la réglementation, le système de permis, le rôle de l'état dans les négociations de contrats, la protection des connaissances traditionnelles.

Les prochaines étapes de la mise en œuvre de la stratégie APA :

- Elaborer et adopter les dispositions législatives et réglementaires
- Adopter le cadre institutionnel de mise en œuvre du protocole ;
- Adopter les Procédures administratives
- Assurer le suivi-contrôle, et sanctionner les fautifs
- Adopter les procédures de partages des avantages
- Développer un système de communication efficace à l'endroit des communautés locales :
- Renforcer les capacités des acteurs nationaux de mise en œuvre du protocole de Nagoya;
- Poursuivre la sensibilisation à chaque étape du processus avec des outils mieux appropriés et spécifiques

#### Burkina Faso

Les activités entreprises par le Burkina Faso dans le cadre de la ratification du protocole de Nagoya sont :

- Signature du Protocole le 20 Septembre 2011;
- Développement d'un important plaidoyer auprès du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale;
- Participation à diverses rencontres internationales de renforcement des capacités;
- Vote de la Loi N°003-2013/AN du 21 Mars 2013 portant autorisation de ratification et son Décret de promulgation N° 2013- 274 /PRES du 15 Avril 2013;
- Signature du Décret N°2013-1000/PRES/PM/ MAECR/MEF/MEDD du 30 Octobre 2013 portant ratification du PN.;

- Signature des instruments de ratification du Protocole par le Président du Faso le 27 Novembre 2013;
- Confirmation de la ratification du PN/APA le 10 Janvier 2014 par notification du Secrétariat Général de l'ONU (29ème pays au monde, le 12ème en Afrique et le 4ème en Afrique de l'Ouest)

Les activités préliminaires de mise en œuvre du protocole de Nagoya au Burkina Faso

- Sensibilisation, d'information/formation des acteurs des collectivités territoriales, des services techniques étatiques, du secteur privé, de la société civile et des médias à travers 4 ateliers régionaux et 2 ateliers nationaux;
- La réalisation de deux études préliminaires sur (i) l'analyse des opportunités et des lacunes des législations et réglementations en matière d'APA et (ii) les propositions d'orientations pour la mise en place d'un cadre national APA au Burkina Faso
- La mise en place du Groupe Technique de Suivi de la CDB et de ses protocoles et le renforcement des capacités de ses membres
- La nomination d'un Point Focal APA
- La recherche de financement auprès de partenaires financiers (PNUD, PNUE, NEPAD, FEM)

Les perspectives de coordination et d'harmonisation

#### Les cadres de coordination existants

- Le Conseil de l'Entente où des exemples d'accords communs existent dont celui relatif au tourisme, un projet d'appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) et bien d'autres accords dans des secteurs divers;
- Les Cadres de concertation périodiques entre les autorités administratives frontalières des pays voisins
- Des accords en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles comme l'Accord de lutte anti-braconnage avec le Bénin

#### La coordination avec le TIRPGAA

- Forte implication aux activités entreprises de part et d'autre;
- Activités communes et/ou conjointes à mener: élaboration de la législation et de la réglementation sur les ressources phytogénétiques et sur l'APA en général
- Appartenance commune aux cadres de concertation relatifs à la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles (Groupe Technique de Suivi de la Convention sur la Diversité Biologique et de ses Protocoles et autres).
- Mise à niveau de l'information à toutes les catégories d'acteurs (secteur privé, société civile, structures étatiques, médias, gouvernement et Parlement);
- Mise en place d'un Comité national APA constitué des parties prenantes pertinentes identifiées;
- Implication systématique des représentants des parties pertinentes à toutes les activités programmées dans le cadre de la mise en place du cadre national APA.

#### Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a signé le 25 janvier 2012 et ratifié le 24 septembre 2013, le protocole de Nagoya sur l'APA. Les activités réalisées à ce jour sont:

- Mise en place d'un comité interministériel APA avec 6 personnes engagées pour les questions d'APA
- Tenue du premier atelier sur le protocole de Nagoya avec les représentants de toutes les

- parties prenantes avec la participation de communautés locales et des élus locaux du 29 au 31 aout 2012 ;
- Participation du 7 au 9 mai 2013 à l'atelier de lancement pour la ratification rapide du protocole de Nagoya sur l'APA à Addis-Abeba avec un représentant du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Elaboration d'un document diagnostic et d'un document de stratégie nationale APA;
- Organisation de quatre ateliers d'information et de sensibilisation (parties prenantes, chercheurs, communautés et tradipraticiens) ;
- Elaboration de deux avant-projets de décrets :
  - Avant-projet de décret Relatif aux conditions et modalités d'accès aux ressources biologiques/ génétiques et connaissances ou technologies des communautés et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
  - Avant-projet de décret portant création, organisation attribution et fonctionnement du Comité de Ressources Génétiques pour l'accès aux ressources génétiques et connaissances ou technologies des communautés

#### **Perspectives**

- Faire les inventaires des Ressources génétiques ;
- faire la documentation des connaissances traditionnelles ;
- renforcer les capacités des experts/acteurs ;
- mettre en place des mécanismes pour la participation des communautés locales ;
- définir les mécanismes d'accès et de partage ;
- développer des filières de de commercialisation des ressources génétiques ;
- définir les points de contrôles ;
- mobiliser des ressources financières au niveau national et international.

#### <u>Mali</u>

Les grandes actions dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA sont les suivantes :

- Le protocole après sa signature en 2009, l'Assemblée Nationale du Mali a adopté une loi d'autorisation de ratification du Protocole en août 2014. Cependant, il reste à transmettre les instruments de ratification aux Nations Unies.
- Tenue d'un atelier de renforcement des capacités des groupements de femmes dans le District de Bamako;

En perspectives, les activités prévues concernent celles relatives à la Communication, à l'éducation, et la sensibilisation du Public (CESP). Il s'agit de :

- la tenue d'un atelier national d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes ;
- l'organisation d'une rencontre de la Commission Développement Rural et Environnement de l'Assemblée Nationale du Mali ;
- la soumission des projets concernant la mise en œuvre du protocole à certaines Ambassades, Organismes Internationaux et l'Agence pour l'Environnement et Développement Durable (AEDD-FEM 6);
- l'établissement de contacts avec certaines ONG et Associations.

L'élaboration des documents essentiels pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya n'a pas encore commencé par manque de ressources financières.

#### <u>Niger</u>

Etat de mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA

- 1. Signature: 27 /11 /2011,
- 2. Ratification du Protocole : 2 juillet 2014, NB. Information /sensibilisation.
- 3. Processus de révision de la Commission Technique sur la Diversité Biologique (CTDB);
- Information et de sensibilisation des chercheurs en majorité à Niamey ;
- Réalisation d'une étude sur la situation de la recherche sur les ressources génétiques en liaison avec l'APA;
- Atelier de recherche de synergie entre les chercheurs et les Détenteurs des Connaissances Traditionnelles (DCT) ;
- Information et sensibilisation des DCT en majorité à Niamey ;
- Réalisation d'une étude sur la situation des CT en liaison avec l'APA;
- Mise en place d'une base de données des détenteurs de connaissances traditionnelles ;
- Initiation des membres des DCT à renseigner et à utiliser la base de données.
- Réalisation d'une étude sur l'analyse des textes juridiques en liaison avec l'APA;
- Étude en cours pour la définition d'orientation politique en matière d'APA;
- Processus d'identification de filière avec le CT;
- Processus d'élaboration de mise en place de cadre APA

#### Harmonisation des aspects juridiques

- L'enjeu régional principal de l'APA est l'harmonisation des aspects juridiques pour que les utilisateurs de ressources trouvent à peu près les mêmes conditions dans les pays afin de ne pas se soumettre à de chantage,
- Pour cela, les pays doivent s'entendre pour inclure un minimum de règles dans leurs textes juridiques. A cet effet, les lignes directrices de l'UA pourraient bel et bien être la principale source.

#### Défis à relever

Les chercheurs et les DCT sont des acteurs clés dans l'APA, c'est pourquoi il faut:

- une bonne information et sensibilisation de ces acteurs pour qu'ils s'approprient la question de l'APA;
- Eviter les querelles vaines entre Médecins, chercheurs et les DCT pour mieux bénéficier des avantages liée à l'APA;
- Pour y arriver, les points focaux APA ont un rôle important à jouer car ils ont toutes les informations pour créer ce climat de confiance entre ces acteurs.

#### Sénégal

#### Activités déjà réalisées

- Réunions nationales à Dakar
- Réunions décentralisées
- Message par voie de presse
- Rencontres avec décideurs
- Communication dans des universités
- Rencontres avec chercheurs
- Rencontres avec détenteurs savoirs traditionnels

#### **Perspectives**

- Poursuite campagne d'information et de sensibilisation

- Ratification du protocole
- Elaboration plan d'action
- Mise en place des structures administratives
- Elaboration mesures législatives

#### Togo

Les grandes étapes du processus

- 1995 : Ratification de la CDB par le Togo
- 2011 : Signature du protocole APA 27 septembre
- 2013-2014 : Elaboration d'une stratégie et plan d'action APA

Mise en place d'un comité de suivi APA dès décembre 2007

- Les acteurs étatiques (législation et réglementation ...)
- les établissements universitaires et instituts de recherche publics ou privés (échantillonnage et collecte des RG)
- Les associations communautaires (Tradithérapeuthes; ONG ou associations...)

#### Les perspectives

- Définir les enjeux APA au plan national
- Renforcer les capacités des acteurs
- Elaborer un cadre juridique et institutionnel
- Plaidoyer auprès des élus à l'AN
- Ratifier le Protocol.

Cependant, il y a nécessité d'un appui financier pour poursuivre la communication et le plaidoyer et Sensibilisation; renforcement des capacités des acteurs pour aboutir à une opérationnalisation du Protocole de Nagoya selon les directives de l'UA et les mécanismes communautaires et régionaux.

#### Des échanges

Des échanges qui ont suivi ces présentations, il ressort qu'il est important de :

- poursuivre l'information et la sensibilisation sur le Protocole de Nagoya auprès des acteurs à la base ;
- prendre en compte les ressources génétiques d'origine animale dans les questions de l'APA;
- élaborer des directives au niveau sous régional pour une approche transfrontalière dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya pour comble cette absence de cadres juridiques.

Quant aux éléments de coordination et d'harmonisation transfrontalière pour la mise en œuvre de l'APA, il ressort entre autres :

- l'adoption d'un cadre politique pour une mise en œuvre coordonnée du protocole de Nagoya par l'Union Africaine (UA). Ce cadre souligne les questions de coordination et d'harmonisation.
- la coordination des actions des pays de l'Afrique de l'Ouest dont les Etats font partie de l'UA par la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

#### IV.2.2. Des communications des experts sur la CDB et le Protocole de Nagoya

Afin de permettre aux participants d'avoir une compréhension d'ensemble sur les aspects clés lies à la mise en œuvre du Protocole, les experts ont fait quelques présentations à leur attention. Au total cinq communications ont été présentées au cours de cet atelier. Il s'agit de :

# a) Bref rappel sur dispositions et obligations contenues dans le Protocole de Nagoya et de ses champs d'actions

Cette présentation a été faite par Madame Eva FENSTER et Monsieur Olivier RUKUNDO. Ils ont donné un bref résumé du Protocole de Nagoya qui est entré en vigueur le 12 octobre 2014 en introduisant les concepts clés et les obligations fondamentales prévues au titre du Protocole.

En premier lieu, ils ont rappelé les trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les principes fondamentaux de l'accès et du partage des avantages définis par l'article 15 de la CDB. Il s'agit de :

- le droit souverain des États sur leurs ressources naturelles
- l'accès aux ressources génétiques exige le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) du pays fournisseur ;
- les utilisateurs et les fournisseurs doivent conclure un accord suivant des conditions convenues d'un commun accord (CCCA) sur le partage des avantages pouvant découler de leur utilisation.

Ils ont souligné également l'importance de la définition de l'utilisation des ressources génétiques tel que stipulé à l'article 2 du Protocole de Nagoya) qui couvre les activités de recherche et de développement sur la composition génétique et / ou biochemique des ressources génétiques, de même que les applications et la commercialisation subséquentes.

Après une introduction des principaux mécanismes de l'APA (CPCC et CCCA) et un aperçu des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, ils ont présenté les 8 champs d'actions pour la mise en œuvre de l'APA.

#### Champs d'action

Pour réussir la mise en œuvre de l'APA, un cadre de huit (8) champs d'action a été convenu. Ces champs n'ont pas d'ordre spécifique, ils sont inter-liés et chacun possède son propre but.

- 1 Ratification du Protocole de Nagoya: Consentement formel des institutions compétentes d'un État pour que le Protocole de Nagoya aie une valeur juridique contraignante pour l'État en question et devienne partie intégrante du système.
- **2 Définition des politiques/stratégies générales APA :** Clarification des axes stratégiques définissant l'approche nationale à l'égard d'APA.
- **3 Mise en place de réglementations nationales APA :** Transposition de l'approche nationale APA en lois, règles et réglementations.
- **4 Mise en place de mécanismes institutionnels :** Affectation officielle des rôles et des responsabilités au sein du paysage institutionnel national pour mettre en œuvre l'APA.
- **5 Prise en compte des connaissances traditionnelles :** Définition de procédures et de règles permettant d'accéder aux connaissances traditionnelles afin de protéger les droits des communautés autochtones et locales et d'assurer le partage équitable des avantages.

**6 Prise en compte des questions transfrontalières :** Clarification des approches communes au niveau régional pour tenir compte des ressources génétiques et des savoirs traditionnels transfrontaliers qui y sont liés.

7 **Stratégie de valorisation :** Définition des priorités et des approches permettant de traduire le potentiel économique d'APA en valeurs réelles et possibilités de développement.

- **8 Implication des parties prenantes :** Ce champ d'action transcende tous les autres : il s'agit d'assurer une participation et coopération adéquate avec les groupes de parties prenantes concernés et ce, dans chacun des sept autres champs d'action.
- b) Lignes directrices de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique et revue des éléments de coordinations à prendre en compte dans l'élaboration d'un cadre APA pour la sous-région.

Cette communication a été présentée par Eva FENSTER et Olivier RUKUNDO.

Ils ont dans un premier temps fait un rappel de la Loi type OUA pour la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs, et sur les règles d'accès aux ressources biologiques et le processus d'élaboration et d'adoption des Lignes directrices de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique.

Les objectifs généraux de ces lignes directrices sont :

- Fournir des conseils politiques et stratégiques pour appuyer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en Afrique ;
- Faciliter la mise en œuvre de l'APA en Afrique ;
- Faciliter la coordination et la coopération entre les pays africains et les parties prenantes africaines :
- Fournir des conseils pratiques sur la façon dont des systèmes nationaux d'APA peuvent être mis en œuvre d'une façon coordonnée à l'échelle régionale ;
- Encourager l'utilisation des RG et CTA de l'Afrique pour appuyer les objectifs et stratégies régionaux sur le développement des ressources humaines, le transfert de technologie, la construction des capacités techniques et scientifiques, la sécurité alimentaire et croissance économique, tout en encouragent la conservation et utilisation durable du capital naturel et humain, y compris les droits des CAL;
- Faciliter l'établissement de normes africaines communes d'APA.

Les Lignes Directrices de l'UA sur APA sont structurées autour de deux parties :

Partie I: Cadre politique stratégique

- A. Principes de la coordination envisagée;
- B. Orientations politiques pour les États membres de l'UA pour une mise en œuvre nationale harmonisée avec un standard régional proposé par les lignes directrices de l'UA.

Partie II: Lignes directrices pratiques pour la mise en œuvre coordonnée

• Outil pratique pour les responsables de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment les autorités nationales compétentes et autres organes pertinents des États membres de l'UA.

c) Interface entre le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIRGPAA) de la FAO et le Protocole de Nagoya en vue de promouvoir leurs mises en œuvre coordonnées au niveau national par Olivier RUKUNDO et Dr Didier BALIMA

Le Traité a été approuvé après sept ans de négociations par la Conférence de la FAO, le 3 Novembre 2001 avec pour objectifs :

- La conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire.

Les dispositions générales du Traité prévoient la Conservation, Exploration, Collection, Caractérisation, Evaluation et Documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et une utilisation durable des ressources phytogénétiques.

Le traité reconnait les droits des agriculteurs pour leurs connaissances et prévoit pour chaque pays, l'établissement d'un Système multilatéral qui soit efficient, efficace et transparent, pour faciliter l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partager les avantages de façon juste et équitable.

Ils ont fait ressortir le lien du TIRPGAA avec le PN. Ainsi, l'article 4.3 dit que le Protocole s'applique dans un esprit de complémentarité réciproque avec les autres instruments internationaux pertinents. Quant à l'article 8(c) du PN, il précise que les Parties « tiennent compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du rôle spécial qu'elles jouent pour la sécurité alimentaire ».

Il ressort alors la nécessité d'une collaboration étroite entre les points focaux nationaux du PN et du TIRPGAA.

# d) Enjeux sur les Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques / Elaboration des protocoles communautaires et bio-culturels et documentation des connaissances traditionnelles

Présentée par Barbara LASSEN de Natural Justice, cette communication a porté sur trois points essentiellement :

- Les connaissances traditionnelles et droits des communautés locales dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et autres cadres légaux. Dans cette partie, elle a expliqué les modalités d'accès aux Connaissances Traditionnelles associés aux Ressources Génétiques, conformément à la règlementation Nationale et les lois coutumières des communautés locales.
- 2. Après avoir décliné les opportunités et défis entre l'APA et les Communautés locales, elle a présenté le protocole bio culturel communautaire en faisant référence à trois exemples ayant connus des succès : le Bushbuckridge et le National Khoisan Council en Afrique du Sud et le projet de mise en œuvre de l'APA au niveau des communautés locales au Benin.
- 3. De la documentation des Connaissances Traditionnelles, on retient qu'elle est possible grâce à une protection défensive, positive, la préservation et l'APA. Cela favorise

l'obtention des droits de propriétés intellectuelles lorsque l'on constate l'originalité, la créativité, et l'utilité commerciale de la connaissance traditionnelle. Elle a étayé ses propos par des exemples de trois pays ayant essayé la documentation de leur connaissances traditionnelles, dont l'Inde, le Pérou à travers la mise en place d'une commission National contre la Bio piraterie, et l'Afrique du Sud par le biais du NRS (National Recordal System)

#### e) Contribution des tradipraticiens du Burkina Faso dans la valorisation des plantes

Cette communication a été faite par Monsieur Jean Marie COMPAORE, Président de l'Association nationale des Tradipraticiens du Burkina Faso. Il a en quelques mots rappelé l'importance des ressources biologiques notamment les plantes et la faune pour la santé et le bien-être des populations locales. Le travail des membres de son association est basé sur les connaissances traditionnelles transmises de génération en génération sur l'utilisation des plantes dans thérapie des maladies humaines ou animales. Ils sont les principaux guérisseurs en milieu rural et de plus en plus sollicités en milieu urbain. Une parfaite collaboration existe avec les acteurs de la médicine moderne.

Il a terminé ses propos en formulant des recommandations, notamment un appui technique et financier pour le renforcement de leurs capacités et l'implication des acteurs de la médecine traditionnelle pour la mise en œuvre de l'APA.

#### f) Des échanges sur les communications

A la suite de ces présentations, les échanges se sont focalisés sur les points suivants :

- les points de vue différents entre les pays développés et les pays en voies de développement dans l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leurs utilisations ;
- la problématique du contrôle de l'utilisation des ressources génétiques par les bioprospecteurs après l'obtention du permis ou de son équivalent
- le lien entre le Protocole de Nagoya et les questions de propriété intellectuelle.
- la mise en place d'un dispositif pour s'assurer des transferts de technologies efficaces pendant la signature des contrats pour le partage des avantages
- la nécessité d'une collaboration entre les points focaux APA et les points focaux TIRGPAA;
- les dispositions particulières à prendre pour la mise en œuvre des protocoles communautaires et bio culturels en fonction des spécificités de chaque pays
- la documentation des Connaissances Traditionnelles des Tradipraticiens du Burkina;
- le statut des protocoles bioculturels et le coût pour leurs élaborations;
- l'identification et la détermination des communautés autochtones et locales ;
- la différence entre les lois coutumières et traditionnelles et la clarification des termes communautés autochtones et locales ;
- les dispositions particulières à prendre pour la mise en œuvre des protocoles bios culturels en fonction des spécificités de chaque pays;

Le Directeur Général de la Médecine Traditionnelle a informé les participants que des acquis en termes de valorisation des connaissances traditionnelles existent au Burkina Faso et a souhaité la mise en place d'un cadre tripartite pour la protection des propriétés intellectuelles en faveur des acteurs de la médecine traditionnelle.

La Direction Générale du patrimoine culturelle a également donné l'information de l'existence d'un projet d'inventaire du patrimoine immatériel, et de celui de la mise en place d'une base de données des Trésors Humains Vivants qui sont des personnes ressources à même de pouvoir partager leurs savoirs et savoir-faire.

#### IV.2.3. Des travaux de groupes mixtes

Les participants ont été répartis en deux groupes et chaque groupe a traité les deux thèmes suivants :

- Arrangements sous régionaux : quels sont les arrangements sous régionaux existants ? faire une analyse en liens avec la mise en œuvre d'APA en termes de forces, faiblesses opportunités et menaces?
- Développement d'une stratégie APA sous régionale : identifier les besoins et les aspects à prendre en compte pour le développement d'une stratégie APA sous régionale ?

L'analyse de ces deux thèmes a permis d'identifier les institutions régionales et sous régionales devant être les moteurs clés pour une harmonisation de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Il en est ressorti les recommandations suivantes :

- mettre en place un cadre juridique sous régional pour la mise en œuvre du Protocole ;
- adopter une directive communautaire APA en se référant aux lignes directrices de l'UA pour une mise en œuvre coordonnée et harmonisée du Protocole de Nagoya en Afrique ;
- faire un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources,
- renforcer les capacités politiques, juridiques, institutionnelles, financières, systémiques et opérationnelles des cadres nationaux APA.

<u>Tableau 1</u>: Identification des organisations sous régionales, leurs forces, leurs faiblesses, leurs opportunités et les menaces en liens avec la mise en œuvre de l'APA

Organisation	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
CEDEAO	<ul> <li>Existence d'instruments communautaires en lien avec APA (Politiques environnementale de la CEDEAO 2008; Règlement de 2008, portant harmonisation des règles en matière; des semences végétale dans l'espace CEDEAO);</li> <li>Libre circulation des biens et des personnes;</li> <li>Intérêt manifesté par la CEDEAO pour la question de la biodiversité;</li> <li>Un cadre d'échange favorable à la mise en place des politiques et stratégies APA</li> <li>Existence d'organisations d'appui aux activités spécifiques liées à la santé et à l'environnement (OOAS, CAMTAO)</li> <li>Existence de parlementaires de la CEDEAO</li> </ul>	<ul> <li>L'inexistence d'un cadre spécifique APA;</li> <li>Lenteur dans les ratifications du protocole de Nagoya</li> <li>Absence de cadre juridique communautaire régissant la gestion des ressources génétiques dans l'espace CEDEAO</li> </ul>	<ul> <li>Les lignes directrices de l'union africaine</li> <li>L'intérêt de la communauté internationale pour les questions APA</li> <li>Existence d'un potentiel de ressources génétiques et connaissances traditionnelles susceptibles d'attirer les investisseurs</li> <li>Sources de financements</li> </ul>	<ul> <li>Pression des firmes multinationale sur les Etats</li> <li>Risque de dispersion des pays en cas d'absence d'harmonisation (bradage des ressources, contrebandes internes, biopiratérie)</li> <li>Les conflits sociaux</li> <li>Instabilités politiques</li> </ul>
UEMOA	<ul> <li>Existence d'instruments communautaires en lien avec APA (politique d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA; programme régional de biosécurité);</li> <li>Existence d'un règlement portant harmonisation des règles sur les semences végétales et plants dans l'UEMOA</li> </ul>	<ul> <li>Lenteur dans les ratifications du protocole de Nagoya</li> <li>L'inexistence d'un cadre spécifique APA</li> </ul>	<ul> <li>Les lignes directrices de l'union africaine</li> <li>L'intérêt de la communauté internationale pour les questions APA</li> <li>Possibilité de coopération avec les institutions sœurs</li> </ul>	<ul> <li>Les conflits sociaux</li> <li>Instabilités politiques</li> <li>La bio piraterie</li> <li>Pression des firmes multinationale sur les Etats</li> </ul>

CILSS	<ul> <li>Existence d'instruments communautaires en lien avec APA (convention cadre instituant une réglementation commune en matière de semence végétale ; programme régionale des semences forestières</li> <li>cadre d'échanges</li> <li>existence d'un centre de formation (AGRHYMET)</li> </ul>	<ul> <li>Lenteur dans les ratifications du protocole de Nagoya</li> <li>L'inexistence d'un cadre spécifique APA</li> </ul>	<ul> <li>Les lignes directrices de l'union africaine</li> <li>L'intérêt de la communauté internationale pour les questions APA</li> <li>Possibilité de coopération avec les institutions sœurs</li> </ul>	<ul> <li>Les conflits sociaux</li> <li>Instabilités politiques</li> <li>La bio piraterie</li> <li>Pression des firmes multinationale sur les Etats</li> </ul>
-------	--	--	---	---

<u>Tableau 2</u>: Identification des besoins et les aspects à prendre en compte pour le développement d'une stratégie APA sous régionale.

BESOINS	Aspects à prendre en compte	RECOMMANDATIONS
Renforcement des capacités	- Transfrontaliers	- Renforcer les capacités politiques, juridiques, institutionnelles, financières, systémiques et opérationnelles
Informations, sensibilisations, communications	- La gestion partagée des ressources	<ul> <li>Mise en place d'un plan de communication</li> <li>Faire un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des ressources</li> </ul>
Besoins d'un cadre politique, juridique, institutionnel	- Propriété intellectuelle	<ul> <li>Adopter une politique sous régionale APA;</li> <li>Mettre en place un comité sous-régional APA;</li> <li>Adopter une directive APA.</li> </ul>

#### IV.2.4. Des travaux de groupes par pays

Elaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'APA par pays : sur la base des exposés et des résultats des travaux de groupe 1 et 2 chaque pays a élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre du Protocole incluant les besoins en termes d'appui. Ces feuilles de routes seront utilisées pour le suivi au niveau sous régional.

Ces travaux ont mis en exergue la nécessité que soit exécutées d'ici fin de l'année 2016 les activités suivantes :

- Mise en place du cadre juridique APA au niveau de chaque pays ;
- Mise en place du cadre institutionnel APA
- Réalisation du répertoire national des Ressources Génétiques et la liste des détenteurs de Connaissance Traditionnelles et Autochtones ;
- Elaboration d'un plan de communication ;
- Mise en œuvre des activités de sensibilisation/formation/communication des acteurs
- Suivi-évaluation des activités de la mise en œuvre du Protocole ;
- Poursuite du processus de ratification du Protocole de Nagoya.

Les besoins identifiés sont d'ordre financier et technique. La situation des feuilles de route pour chaque pays est présentée à l'annexe 3.

#### V. RECOMMANDATION

Les participants ont adopté des recommandations à l'endroit du Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso afin qu'il soit porteur et champion de ces recommandations auprès de la CEDEAO (cf annexe 4).

Pour ce faire, monsieur le Ministre a accordé une audience à la délégation des afin de lui remettre main à main cette recommandation. A l'occasion, il lui a été fait le point sur les travaux de l'atelier.

Le Ministre en recevant la délégation les a félicités pour les résultats obtenus de l'atelier et les a rassuré qu'il transmettra dans les plus brefs délais la requête auprès de la CEDEAO.



Photo 4 : Délégation des participants avec Monsieur le Ministre. © Kafando P

#### VI. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

Pour être au rendez-vous de Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, le programme de l'atelier a été aménagé de sorte à clôturer les travaux le jeudi 25 juin 2015 et prendre la route le vendredi pour Ouagadougou.

La cérémonie de clôture, intervenue aux environs de 17h00 a été présidée par monsieur le Directeur du Partenariat et des Conventions Internationales de l'Environnement (DPCIE). Elle a été ponctuée par deux interventions.

La première, prononcée par Monsieur Olivier Rukundo de l'Initiative pour le renforcement des capacités pour l'APA, qui a saisi l'occasion pour féliciter les participants pour leur assiduité et leur franche participation aux débats, preuves de l'intérêt accordé à ce premier atelier qui augure des lendemains meilleurs pour le Protocole de Nagoya en Afrique de l'ouest. Il a rassuré les participants de l'accompagnement technique et financier de l'initiative pour un franc succès du Protocole dans chacun des pays présents.

La seconde est celle prononcée par monsieur le Directeur du Partenariat et des Conventions Internationales de l'Environnement, qui a félicité les participants pour leurs riches contributions qui permettront aux institutions sous-régionales, d'orienter l'action des Etats membres vers l'adoption de cadres juridique et institutionnel harmonisés pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya.

Il a par ailleurs déclaré que la réussite des actions de protection et de valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles dépend de l'engagement individuel et collectif et invité les différents points focaux et tous les acteurs, à plus de collaboration et d'échanges.

Tout en remercient les partenaires techniques et financiers qui ont permis le bon déroulement des travaux, le DPCIE a, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, déclaré clos l'atelier de partage d'expériences et d'échanges des Points Focaux CDB et APA pour la mise en place de cadres nationaux coordonnés et harmonisés au Burkina Faso, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo.

Les rapporteurs généraux :

**KAFANDO Pierre**, SP/CONEDD

**SANOU Lassina**, Centre National de Semences Forestières (CNSF).

#### **ANNEXES**

#### Annexe 1: Liste des participants

#### ATELIER DE PARTAGE D'EXPERIENCE ET D'ECHANGES DES POINTS FOCAUX CDB ET APA POUR METTRE EN PLACE DES CADRES APA

:-:-:-:-:-:-:-:-

Bobo-Dioulasso, du 22 au 26 juin 2015 Salle de conférence RAN HÔTEL SOMKETA

#### LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	Localité/Pays	Téléphone	E-mail
1.	AKOUEHOU S. Gaston	DRF	Bénin	+(229)97367678	akouehougas@yahoo.fr
2.	BAKOANE Alexis	DGPV/MARHASA	Ouaga/BF	70014095	alexbakoane@yahoo.fr
3.	BALMA Didier	CONAGREP/MRSI	Ouaga/BF	70247360	balma_didier@yahoo.fr
4.	BOUKAR Attari	SE/CNEDD	Niger	+(227)96298304	attariboukar@yahoo.fr
5.	CISSE Haoua	DGPC	Ouaga/BF	76061990	haoucis6@gmail.com
6.	COMPAORE Tibo Jean- Marie	Association des Tradipraticiens	Ouaga/BF	70630034	tibendza@yahoo.fr
7.	DIEME Samuel	Parcs Nationaux	Sénégal	775777398	sam_casa@yahoo.fr
8.	DRABO Mohamed	Consultant	Ouaga/BF	66000015	draboh@yahoo.fr
9.	GARANE Amidou	UO2	Ouaga/BF	76676518	garaneha7@yahoo.fr
10.	GUINDO Ali	DRERH/HB	Bobo-Dioulasso/BF	76615720	
11.	HETIE B. Haoua	DAJC/MERH	Ouaga/BF	70240973	bhhetie@gmail.com

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	Localité/Pays	Téléphone	E-mail
12.	ISSAKA Maman Sani	CNEDD	Niger	+ (227)96680126 + (227)92722854	issaka.mamansani@yahoo.fr
13.	KAFANDO Pierre	SP/CONEDD	Ouaga/BF	70224923	pierre_kafando@yahoo.fr
14.	KINI B. Félix	IRSS/MRSI	Ouaga/BF	70247464	phyto00123@yahoo.fr
15.	KOFFI Epouse AMARI ALAKI Véronique	MINESUDD	Côte d'Ivoire	22507509002	koffialaki@yahoo.fr
16.	KONATE Brahima	Consultant juriste environnementaliste	Ouaga/BF	72856919	konat.brahima@yahoo.fr
17.	KORAHIRE Joël	DPCIE/SP-CONEDD	Ouaga/BF	70720491	joekorahire@yahoo.fr
18.	KOROGONE Sinagabé O. Ulysse	PF/APA	Bénin	0022994494951 0022997601288	staulysse@gmail.com
19.	KPIDIBA Kounkatonébéha	DRF/MERF	Togo	(228)90325915 (228)24459518	kpidibaados@yahoo.fr
20.	MBAYE Moustapha	PF/CDB/Directeurs des parcs Nationaux	Sénégal	221776419215 221779135122	aichayacine56@gmail.com
21.	NANA Somanegré	SP/CONEDD	Ouaga/BF	70729850	nanasomanegre@yahoo.fr
22.	OKOUMASSOU Kotchikpa	MEPF/PF/CBD	Togo	22890125405	okoumassoukotchikpa@yahoo.fr
23.	OLIVIER Marc	Sama Bioconsult	Bobo-Dioulasso/BF	76609780	oliviersama@yahoo.fr
24.	OUEDRAOGO Libata	SP/CONEDD	Ouaga/BF	70285372	ouelib@yahoo.fr
25.	SANOU A. Armel	SP/CONEDD	Ouaga/BF	73403030	armelsanou13@yahoo.com
26.	SANOU Lassina	CNSF/MERH	Ouaga/BF	76567076	lsanou2001@yahoo.fr
27.	SEHI DOUEHI Elisabeth épouse Diala	CNDD	Côte d'Ivoire	22547792633 22545169424	dialaelisabeth@ymail.com
28.	SISSOKO Moussa	DNEF	Mali	74036499	sissoko172@yahoo.fr
29.	SO Jean Bosco	PF/APA	Ouaga/BF	70294516	jeanboscoso@hotmail.com
30.	SOULAMA/OUATTARA Aïssata	DRERH/HB	Bobo-Dioulasso/BF	78854415	ouattara.aissata@yahoo.fr
31.	TRAORE Bienvenu	DRERH/HB	Bobo-Dioulasso/BF	70732908	t.bienvenu@yahoo.fr

N°	Nom et Prénom (s)	Structure	Localité/Pays	Téléphone	E-mail
32.	YAMEOGO Georges	SP/CONEDD	Ouaga/BF	70263270	georges.yameogo@yahoo.fr
33.	ZOUNGRANA Evance	DMPT/MS	Ouaga/BF	70334939	zopabel@yahoo.fr
34.	DAKUYO Virginie M.	Laboratoire Phytofla	Banfora/BF	70762749	dakuyo.virginie@gmail.com
35.	COULIBALY Nissama Haoua	DNEF/PFN/APA	Mali	76246459	haoua14@yahoo.fr
36.	LASSEN Barbara	NATURAL JUSTICE	Bénin	22964462241	barbara@naturaljustice.org
37.	FENSTER Eva	Initiative APA	Allemagne	004915755746795	e.fenster@geo-media.de
38.	RUKUNDO Olivier	Initiative APA	USA	122466429726	olivier.rukundo@gmail.com

Annexe 3 : Programme de l'atelier

Heure	Durée	Thème / Contenu	Acteur/Responsable.
		Dimanche 21 Juin 2015	
		Arrivée des participants et des experts à l'Aéroport de Ouagadougou Accueil à l'Aéroport et conduite des participants à l'hôtel Pacific Nuit à l'hôtel Pacific	Administration de l'Hôtel Pacific
		Lundi 22 Juin 2015	
6h30	30 mn	Petit Déjeuner à l'Hôtel Pacific	
7h00	3h00	<ul> <li>Départ pour la visite de terrain avec l'ONG Phytosalus</li> <li>Visite du site de production des plantes médicinales et du laboratoire de l'ONG Phytosalus à Pabré</li> <li>Présentation des activités de l'ONG par son Coordonnateur et échanges avec les participants</li> <li>Pause –café</li> </ul>	Coordination nationale de Phytosalus
10h00		Départ pour Bobo-Dioulasso	
13h30 17h30		Déjeuner à Boromo     Arrivée à Bobo-Dioulasso	SP/CONEDD
		Nuit au Ran Hôtel Somkeita	
7h00	3h	Mardi 23 Juin 2015  Départ pour Koro pour la visite du jardin écologique de l'Association Nature et Culture  • présentation de l'association et des activités de valorisation qu'elle entreprend  • Visite du site  • Retour à Bobo-Dioulasso  • Exemples de filières de valorisation de plantes végétales du bureau Sama Bioconsult	Marc Olivier SP/CONEDD  Marc Olivier
10h	3h00	<ul> <li>Le laboratoire de valorisation des plantes médicinales Phytofla</li> <li>Les activités du Département « Médecine— Pharmacopée Traditionnelles/Pharmacie (MEPHATRA-PH) de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé</li> </ul>	Dr Virginie Dakyo Dr Félix Kini
13h00	1h30	Déjeuner au RAN Hôtel Somkiéta	
15h00	30'	<ul> <li>Ouverture officielle de l'atelier</li> <li>Message de bienvenue du président du comité d'organisation</li> <li>Mot du représentant de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités sur l'APA</li> <li>Mot du Représentant du NEPAD</li> <li>Mot du représentant de la CEDEAO</li> <li>Discours d'ouverture de l'atelier par Mr. le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques</li> <li>Présentation des participants</li> </ul>	SP/CONEDD ET CABINET
15h30	30'	Introduction général de l'atelier : objectifs et résultats attendus de l'atelier, présentation et adoption du programme de l'atelier	SP/CONEDD

Heure	Durée	Thème / Contenu	Acteur/Responsable.
		Informations sur les modalités de participation et de prise	
		en charge des participants	
16h	30	Présentation du Fonds NEPAD pour le changement climatique et échanges	Représentant du NEPAD
16h30	1h30	<ul> <li>Présentation sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'APA dans les 7 pays invités</li> <li>Echanges sur les présentations,</li> <li>Le point des éléments de coordination et d'harmonisation possibles qui ont été relevés à partir des présentations des pays</li> <li>perspectives et recommandations à formuler pour la mise en œuvre du Protocole dans les 7 pays et dans la Sousrégion</li> </ul>	Points Focaux des pays invités DRABO Mohamed Olivier RUKUNDO
18h		Fin de la journée	SP/CONEDD
		Mercredi 24 Juin 2015	
8h30	1h	<ul> <li>Brève présentation sur le protocole de Nagoya sous forme de rappel</li> <li>Présentation des champs d'action sous forme de rappel</li> <li>Échanges (questions/réponses</li> </ul>	Olivier Rukundo Eva Fenster.
9h.30	1h	<ul> <li>Lignes directrices de l'Union Africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique.</li> <li>Échanges (questions/réponses)</li> </ul>	Olivier Rukundo Eva Fenster
10h30	30'	Pause- café	Hôtel
11h00.	30'	<ul> <li>Revue des éléments de coordination à prendre en compte dans l'élaboration d'un cadre APA pour la Sous-région</li> <li>Formulation de recommandations pour l'élaboration d'un cadre APA pour la Sous-région</li> </ul>	Olivier Rukundo/ Eva Fenster
11.30	1h30	<ul> <li>Interface entre le Traité International de la FAO et le Protocole de Nagoya en vue de promouvoir la mise en œuvre coordonnée de ces deux instruments au niveau nationale</li> <li>Etat de mise en œuvre du TIRPAA au Burkina Faso et perspectives de coordination et d'harmonisation avec le cadre national APA en cours de mise en place au Burkina Faso</li> <li>Résumé des éléments d'harmonisation et de coordination à prendre en compte dans l'élaboration des cadres nationaux APA et formulation de recommandations pour lesdites harmonisation et coordination</li> </ul>	Olivier Rukundo Eva Fenster Dr BALMA Didier
13h	1h30	Déjeuner	
14h30	45'	Enjeux pour une meilleure valorisation des RGS et de promotion de chaînes de valeur effectives  Présentation des activités de valorisation des resources	Olivier Rukundo Eva Fenster Olivier Marc
		génétiques par l'Association Nature et Culture	
15h15	1h45	Enjeux sur les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques: élaboration des protocoles bioculturels/communautaires Questions/réponses	Barbara Lassen
15h15 17h	1h45	Enjeux sur les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques: élaboration des protocoles bioculturels/communautaires	Barbara Lassen

Heure	Durée	Thème / Contenu	Acteur/Responsable.
8h30	15'	Introduction aux travaux de groupe	Sous la modération de
			M. DRABO Mohamed
8h45	2h15	Travaux de groupe	
	Υ .	Groupe 1 : Arrangements sous régionaux : quels sont les	
	compris	arrangements sous régionaux existants? faire une analyse en	G 1 1/ 1
	Pause-	liens avec la mise en œuvre d'APA en termes de forces	Sous la modération de
	café	faiblesses opportunités et menaces?	M. DRABO Mohamed
		Groupe 2 : Développent d'une stratégie APA sous régionale : identifier les besoins et les aspects à prendre en compte pour	
		le développement d'une stratégie APA sous régionale	
11h	1h30	Restitution des travaux de groupes	
1111	11120	Echanges (questions/réponses)	Sous la modération de
		Synthèse	M. DRABO Mohamed
12h30	1h30	Pause-déjeuner	
14h00	2h	Travaux de groupe par pays : Elaboration d'une feuille de	
		route pour la mise en œuvre d'APA par pays : sur la base des	Sous la modération de
		exposés et des résultats des travaux de groupe 1 et 2 élaborer	M. DRABO Mohamed
		une feuille de route pour la mise en œuvre de APA dans votre	Wi. Did ibo Wonamed
		pays et identifier les besoins en termes d'appui.	
16h00	1h	Restitution des travaux de groupe par pays:	Sous la modération de
1.71			M. DRABO Mohamed
17h		Fin de la journée	
01-	202	Vendredi 26 Juin 2015	Dantiainanta
9h 9h30	30' 30	Synthèse de l'atelier Clôture de l'atelier	Participants
9030	30	Lecture du rapport final	
		Lecture des recommandations	SP/CONEDD
		Mot de clôture des participants	SI/CONEDD
		Mot de clôture des participants  Mot de clôture du SP/CONEDD	
10h00		Départ pour Ouagadougou	
13h	1h	Déjeuner à Boromo	
17h		Arrivée à Ouagadougou	
		Nuit du 26 au 27 juin à Ouagadougou ou retour au pays	

## Annexe 3 : Feuille de route pour chaque pays

## 1. Feuille de route APA du Bénin

Défis a relever pour une mise en	Période	Commentaires /	Responsable
œuvre efficace de l'option retenue		observations	
Mettre en place le cadre juridique et application des sanctions			
- Identification des parties prenantes (PP) et personnes ressources (PR) nationales pour conduire le processus	Juillet- Août 2015	Cette étape est menée en impliquant des acteurs et des chercheurs locaux,	
- Assurer l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités des PP et PR identifiées	Sept- Octobre 2015	pour évaluer les systèmes juridiques en place et faire un état des lieux des	
- Evaluation des cadres existants, des besoins, des barrières, des opportunités	Oct-Nov 2015	législations existantes. Ces évaluations sont menées à travers tous	
- Développement/Elaboration du cadre juridique transitoire (Arrêté/Décret)	Déc 2015- Jany 2016	les secteurs et cherchent à identifier des pistes de résultats	
- Développement/Elaboration des procédures administratives transitoires (Procédures, documents/permis, point de contrôle, etc.)	Déc 2015- Jany 2016	durables et génératrices d'une plus grande équité.	
- Développement/Elaboration du cadre juridique (Loi APA)	Nov 2015- Avril 2016		
- Développement/Elaboration des procédures administratives APA (Procédures, documents/permis, Point de contrôle, etc.)	Nov 2015- Avril 2016		
Accélérer le vote de la Loi et la prise			
des décrets d'application  - Assurer l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités des Parlementaires sur l'APA et la Loi.	Avril-Mai 2016		
- Assurer l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités des PP pertinentes sur la Loi,les projets de décret, directives, etc.	Avril-Mai 2016		
- Faire le suivi.	Avril-Mai 2016		
Mettre e en œuvre une stratégie de communication sur APA	OctDéc	Si ressource disponible	

- Elaborer une stratégie de communication multimédia	2015	
opérationnelle sur l'APA	A partir de	
- Mettre en œuvre la stratégie	Janv 2016	
de communication multimédia		
opérationnelle sur l'APA		
Réaliser le répertoire national des RG		
et la liste des détenteurs de CTA		
Vulgariser la loi dans nos langues		
- Traduire la loi en anglais et dans les	Juillet-Oct	
principales langues nationale et la mul	2016	
tiplier en nombre suffisant		
-		
Informer et sensibiliser les PP sur la loi	A partir de	
et les textes d'application	Nov 2016	

# Feuille de route du Burkina Faso pour la mise en œuvre de l'APA de 2015 à 2016 (Post ratification)

AXE	Activité	Echéance	Responsable	Besoins en termes d'appui
Axe 1: Mise en place du cadre juridique APA	Organisation de concertations entre les acteurs clés pour l'élaboration d'une loi unique de gestion des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (SP/CPSA, DGPN, CONAGREP, DMPT, DGPV, DPI, CNSF, SP/CONEDD)	Juillet 2015	GTS/CDB	Besoin financier
	Recruter un Consultant national en appui pour l'élaboration d'un draft de loi unique et décrets	Août 2015	GTS/CDB	Besoins d'appui de l'Initiative APA
	Organiser un atelier technique de pré-validation du projet de loi et Décrets spécifiques	Octobre 2015	GTS/CDB	
	Organiser un atelier national de validation	Novembre 2015	GTS/CDB	
Axe 2. Mise en place du cadre institutionnel APA	Désignation d'une autorité nationale compétence (ANC)	D <b>é</b> but 2016	GTS/CDB	
	Mise en place d'un Comit <b>é</b> national APA	2016	GTS/CDB	
	Mise en place de points de contr <b>ô</b> le	2016	GTS/CDB	
	Mise en place d'une autorit <b>é</b> de publication du CE/APA	2016	GTS/CDB	
Axe3: Mise en œuvre des activités de sensibilisation/fo rmation/commun ication des acteurs	Identification des parties prenantes	2016	GTS/CDB	
	Organisation des ateliers régionaux et provinciaux d'information sur l'APA dans les 13 régions et les 45 provinces	2016	SP/CONEDD et DRERH	
Axe4: Suivi- évaluation des activités de la mise en œuvre du Protocole	Elaboration des outils de suivi évaluation de la mise en œuvre du Protocole	2016	SP/CONEDD	

### Feuille de route pour la mise en œuvre d'APA en Côte d'Ivoire D'ici 2016

Activités	Période
Rapport de cet atelier et CCM en conseil des	Du 1 au 5 juillet 2015
Ministres	
Restitution de cet atelier aux membres du comité	Du 1 au 15 juillet 2015
APA	
Redynamisation du comité APA	A partir du 1 juillet 2015
Identification des ONGs proches des	D'ici la fin du mois de juillet 2015
communautés	
Identifier les activités sectorielles à mener par	Tout le mois d'aout 2015
chaque membre du comité dans sa sphère de	
compétences	
Renforcer les capacités des agents des comités	D'ici la fin 2015
DD qui seront établis	
Faire des plaidoyers auprès des parties prenantes	A partir du mois aout 2015
pour le financement ou la collaboration pour la	
prise en compte de l'APA	
Renforcer les capacités individuelles des agents	D'ici la fin 2015
des Directions régionale	
Editer et diffuser des brochures de sensibilisation	A partir de juillet 2015
Prendre des dispositions transitoires 'en matière	D'ici aout 2015
de APA	7.1.1
Mobiliser les ressources au près des PTF ou au	D'ici septembre 2015
sein du Ministère	D. : 2016
Identifier les points de contrôle terrestre, marin et	D'ici 2016
dans les aéroports	D. : 2016
Mettre en place une structure de veille et de	D'ici 2016
contrôle locale	D:: : 2016
Mettre en place des comités APA au niveau local	D'ici 2016
avec un point focal	D:: : 2016
Renforcer les capacités des comités locaux	D'ici 2016
Informer et sensibiliser les communautés locales	D'ici 2016
à la base à travers les comités locaux	

## Feuille de route pour la mise en œuvre d'APA au Mali

Activit	és :	Besoins:	Périodes :
1)	la tenue d'un atelier national	Appui technique et finan	Août 2015
	d'information et de sensibilisation de	cier/ Initiative -APA/ Eta	
	toutes les parties	t/Sous- région/ ONG for	
	prenantes (Ministères impliqués,	um montagne Afrique de	
	PTF, Secteur privé, ONG,	l'Ouest	
	Universités etc)		
2)	la rencontre de la Commission	Appui technique / Initiati	Août 2015
	Développement Rural et	ve APA/ Etat/Sous-régio	
	Environnement (parlementaires) en	n/ ONG forum montagne	
	vue de la ratification du Protocole	Afrique de l'Ouest	
3)		Appui technique et finan	Décembre 2015
	et de sensibilisation de toutes les	cier/ Initiative APA/ Etat	
	parties prenantes à la base	/Sous-région	
(Organisations			
socioprofessionnelles, ONG,			
	Communautés locales)		
4)	Mobilisation des ressources sur le	Appui technique de l'Init	Juillet – Décembr
	FEM6 pour initier des projets pour	iative / Sous-région	e 2015
	la mise en œuvre du protocole tout		
	en se mettant dans une dynamique		
	sous-régionale		
5)	Poursuite du processus de	Appui des structures état	Juillet – Décembr
	ratification du Protocole de	iques impliquées	e 2015
	Nagoya	14.00 1111111114000	2010

## Feuille de route pour la mise en œuvre d'APA au Niger

Eléments de la feuille de route	Acteurs	Echéancier	Besoins
Réviser le texte de création de la commission technique sur la diversité biologique	SE/CNEDD	Aout 2015	P m
Elaboration d'une politique en matière de gestion des ressources génétique	SE/CNEDD, CTDB	Aout 2015	Ressources financières
Mobilisation des ressources pour le processus apa	SE/CNEDD, PNUE	Décembre 2015	Appui technique du PNUE
Elaboration d'un plan de communication opérationnel	PARTIES PRENANTES	T1 2015	Ressources financières; outils méthodologiques
Faire un état de lieu sur l'existant en matière d'APA au Niger	SE/CNEDD, CTDB	T1 2016	Ressources financières
Elaboration d'une stratégie et un plan d'action en matière d'APA	SE/CNEDD, CTDB, PTF	T2, t3 2016	Ressources financières, appui technique et approche méthodologique
Elaboration et vulgarisation des textes d'application a la loi sur la gestion de l'environnement qui prend déjà en compte l'APA dans ses grandes lignes	SE/CNEDD, CTDB	T4 2016-t1 2017	Ressources financières
Mettre en œuvre le plan d'action APA notamment par :  ✓ La mise en place des cadres administratifs,  ✓ identification d'une filière de ressource génétique ou de CT en vue de sa valorisation,  ✓ Mise en place d'un CHM APA	SE/CNEDD, CTDB, Les Ministères, Le SE/CDB, Les Chercheurs et les Détenteurs des connaissances traditionnelles	T1 2017- t32018	Ressources financières, appui technique et approche méthodologique

#### Feuille de route 2015-2016 pour la mise en œuvre d'APA au Sénégal

#### 1 : Information/Sensibilisation

- Décideurs : Juillet 2015 (Ministre Environnement)
- Acteurs à la base : Aout 2015 Décembre 2016

#### 2: Processus ratification

- Conseil des ministres : Aout 2015
- Adoption par l'assemblée : .Avant fin Novembre 2015
- Ratification: D'ici Janvier 2016
- 2 : Elaboration Plan d'action : Début 4eme trimestre 2015
- 3 : Mise en place législation APA : Début 1er trimestre 2016
- 4 : Besoins Appui :
  - Financier
  - Technique

## Feuille de route pour la mise en œuvre de l'APA au Togo

Activités		Acteurs impliqués	Responsable	Période	Partenaire s
Relance du processus de ratification (renforceme nt de capacité)	Organiser une retraite de trois jours	Députés, secrétariat du gouvernement, ONG	MERF, Ministère Agriculture	Août 2015	FNDF/PN UD, FAO, GIZ
	Organiser une séance de concertation avec le point focal TIRPGAA	MAEP, MERF	DRF et DGA	Dès retour au pays	
	Engager un plaidoyer au niveau de certaines autorités	Membres du gouvernement, l'AN, Chefs traditionnels, tradithérapeutes , ONG, universités etc.	MERF	Sept-oct 2015	PNUE, GIZ UEMOA/C EDEAO
	Mettre en place une plateforme des acteurs	CNDD, services techniques, ONG	MERF	Nov- décembre	FNDF
	Elaborer et adopter un cadre juridique APA	Consultations	MERF	Décembr e 2015	FNDF/PN UD, FAO, GIZ
Niveau institutionn el et opérationne	Mettre en place des structures opérationnelles en matière d'APA (ANC, point focal du centre d'échange APA	Acteurs étatiques, société civile, universités etc.	MERF, MAEP, MESR, MEF, MS	A partir du 2 <sup>ième</sup> trimestre 2016	FNDF/PN UD, FAO, GIZ
	Entamer l'état des lieux des RG et les connaissances traditionnelles associés à l'utilisation des RG	Communautés locales, centre et instituts de recherche, ONG, services techniques, ANC	MERF, ANC	A partir du 1 <sup>ième</sup> trimestre 2017	PNUD, FAO, GIZ, nouveaux partenaires
Relecture et amendements de la stratégie APA		Tous les acteurs ayant participé au processus	MERF	A partir du dernier trimestre 2017	PNUD, FAO, GIZ, nouveaux partenaires
IEC sur APA et TIRPGAA		Tous les acteurs	MERF, MAEP		Tout au long du processus

#### Annexe 4: Recommandation au MERH

Atelier de partage d'expérience et d'échanges pour mettre en place des cadres APA nationaux efficaces, coordonnés et harmonisés au profit des Points Focaux CDB et APA du Burkina Faso, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Togo et du Sénégal

Du 22 au 26 juin 2015 à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso.

Recommandation relative à l'harmonisation des cadres nationaux de mise en œuvre en Afrique de l'Ouest du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétique et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA)

Nous, Points focaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo regroupés en atelier du 22 au 26 juin 2015 au RAN Hôtel Somkièta *à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso*;

 Reconnaissant l'importance des ressources génétiques dans la conservation de la diversité biologique et l'amélioration des conditions de vie des populations locales;

- Notant la contribution essentielle de l'Afrique à la Convention sur la DB et au Protocole de Nagoya;
- Notant les efforts des Etats africains de se doter des cadres nationaux pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya;
- Saluant l'adoption par l'Union Africaine du cadre politique des Lignes directrices pour la mise en œuvre coordonnée de l'APA en Afrique;
- Félicitant les autorités du Burkina Faso d'avoir organisé la première rencontre des points focaux APA et CDB des Etats susmentionnés pour la mise en œuvre des cadres APA nationaux efficaces, coordonnés et harmonisés
- Conscient des risques liés à l'adoption des cadres nationaux divergents pour l'APA;
- Convaincu de la nécessite d'harmoniser les cadres nationaux APA au moyen d'instruments communautaires en vue d'atteindre les objectifs du Protocole de Nagoya.

#### Recommandons à la CEDEAO

- ➤ D'assurer la coordination de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya entre ses pays membres ;
- Directrices de l'Union Africaineafin de rende effective la mise en œuvre harmonisée du Protocole de Nagova en Afrique de l'Ouest.

sollicitons le Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso de porter la présente recommandation aux instances de la CEDEAO.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 26 juin 2015

Pour le Bénin

Le Point Focal CDB

AKOUEHOU S. Gaston

Pour le Burkina Faso

Le Point Focal CDB

Le Point Focal APA

NANA Somanegré

SO Jean Bosco

Pour la Cote d'Ivoire

Le Point Focal APA

Le représentant du Point Focal CDB

KOFFI Epouse AMARI ALAKI Véronique SEHI DOUEMI Elisabeth

Pour le Mali

Le Point Focal APA

Le représentant du Point Focal CDB

COULIBALY Haoua

SISSOKO Moussa

Pour le Niger

Le Point Focal APA

Le représentant du Point Focal CDB

**BOUKAR Attari** 

ISSAKA Maman Sani

Pour le Sénégal

Le Point Focal APA

Le représentant du Point Focal CDB

DIEME Samuel

MBAYE Moustapha

Pour le Togo -

Le Point Focal APA

Le Point Focal CDB

KPIDIBA Kounkatonebahé

OKOUMASSOU Kotchikpa